

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

Fourniture de matériel informatique

ACTE D'ENGAGEMENT

(A.E)

(un acte d'engagement par lot)

Lot unique

Marché à procédure adaptée

Objet de l'acte d'engagement :

Marché de fourniture relatif à l'achat de matériel informatique

Coordonnées de l'établissement désigné Greta :

Greta des Yvelines
1 route de Septeuil
78640 Villiers Saint Frédéric
☎ 01 30 85 78 78

Autorité compétente du marché et ordonnateur	Monsieur Thierry FAUCONNIER Provisieur
Personne habilitée à donner des renseignements et agent comptable	Monsieur Nicolas VOISIN Agent comptable

Objet du marché :

Le présent marché a pour objet l'achat de serrures électroniques

Forme du marché :

Le présent marché est un marché à procédure adaptée défini par l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

Procédure utilisée :

Ce marché fera l'objet d'une procédure allégée régie par l'article R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique.

(Document à remplir par le Candidat)

ARTICLE 1 sur 4 – ENGAGEMENT DU CONTRACTANT

Je soussigné,

Agissant au nom et pour le compte de

Dont le siège social est à

.....

Immatriculé à l'INSEE sous le numéro

 Numéro d'Identité d'établissement SIRET

 Code d'activité principale économique (APE)

 Numéro d'inscription au registre du commerce

 Coordonnées téléphoniques

Ci-après désigné dans le présent acte « le Titulaire »

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés en particulier le Cahier des Clauses Techniques particulières (CCTP).

Le titulaire s'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter la fourniture du matériel qui fait l'objet du présent marché.

Le titulaire affirme sous peine de résiliation du marché à ses torts exclusifs, que la société pour laquelle il intervient ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 56 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

L'offre ainsi présentée ne lie toutefois le contractant que si son acceptation est notifiée dans un délai de cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres telle que fixée par le CCAP.

Article 2-4 – PRIX

La décomposition du prix unitaire pour chaque site, figurant en annexe du présent acte d'engagement, comportant en particulier la nature des prestations, les quantités détaillés, sera remplie par le titulaire.

	En €
Prix HT	
TVA	
TTC	
TTC en toutes lettres	
Date :	Signature :

ARTICLE 3-4 - PAIEMENTS

L'EPLÉ se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :			
Etablissement			bancaire
.....			
Code banque	Agence	N° de compte	clé
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N°IBAN :			FR
.....			
.			

ARTICLE 4-4- DUREE DU MARCHÉ ET DELAI D'EXECUTION

La durée du présent marché est fixée à 3 ans du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. La durée du marché commence à compter de la date de notification de l'avis d'attribution du marché.

Le titulaire s'engage à fournir ses prestations sur la base des délais de réservation suivant :

-
-

Fait en un seul original

A

.....
.....

Le

Le titulaire

.....
...

Signature

Tampon